

## 4 - Les ANNEXES

### 4.1 *L'article R.123-13 précise l'ensemble des annexes qui doivent être jointes au présent P.L.U. pour information*

Dans le cadre de CHEVRIERES, celles-ci sont :

- 1 - Secteurs sauvegardés ..... néant
- 2 - Les zones d'aménagement concerté .....néant
- 3 - Les zones de préemption  
*La délibération du Conseil Municipal du .....instaure le droit de préemption sur l'ensemble des zones U.*
- 4 - Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption  
*Voir ci-dessus point 3*
- 5 - Les zones à l'intérieur desquelles s'applique le permis de démolir  
*Le permis de démolir s'applique à l'ensemble de la Commune*
- 6 - Les périmètres de développement prioritaire..... néant
- 7 - Les périmètres d'actions forestières ..... néant
- 8 - Les périmètres miniers..... néant
- 9 - Les périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières  
..... néant
- 10 - Les périmètres..... divisions foncières soumises à déclaration préalable  
..... néant
- 11 - Les périmètres ..... l'autorité compétente peut surseoir à statuer  
..... néant
- 12 - Périmètre .....programme d'aménagement d'ensemble (P.A.E)  
..... néant
- 13 - Le périmètre des secteurs....des prescriptions d'isolement acoustique au voisinage des infrastructures de transports terrestres  
*Les dits périmètres sont portés à l'annexe graphique n°4.11 jointe*
- 14 - Le plan des zones à risque d'exposition au plomb ..... néant
- 15 - Les périmètres.....mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains  
..... néant

## **4.2 L'article R.123-143 précise que les annexes comportent à titre informatif également**

- 1 - Les servitudes d'utilité publique .....  
*Celles-ci sont reprises dans leur intégralité ci-après à l'annexe 4.21 comprenant le tableau de ces servitudes, l'index des fichiers techniques correspondants et leur report sur l'annexe graphique n°4.21 jointe*
  
- 2 - La liste des lotissements dont les règles d'urbanisme ont été maintenues ..... néant
  
- 3 - Le schéma des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets  
*Ceux-ci sont joints ainsi que les notes explicatives éventuelles dans les annexes ci-après.*  
  
*4.2.2 - Schéma des réseaux d'alimentation en eau*  
*4.23 - Schéma des réseaux d'assainissement*  
*4.24 – Systèmes d'élimination et de traitement des déchets*
  
- 4 - Plan d'exposition au bruit des aérodromes ..... néant
  
- 5 - Les prescriptions d'isolement acoustique au voisinage des infrastructures de transports terrestres et la référence des arrêtés préfectoraux.  
  
*Celles-ci sont définies dans le « porter à connaissance de Monsieur le Préfet » qui est joint au présent P.L.U. et ont été reportées dans l'annexe graphique 4.11. évoquée au chapitre 4.1.13 précédent.*
  
- 6 - Les actes instaurant des zones de publicité restreinte ou élargie ..... néant
  
- 7 - Les dispositions d'un Plan de Prévention des risques naturels prévisibles  
  
*Le PPRI est joint dans le document annexe 4.25 – PPRI*
  
- 8 - Les zones agricoles protégées ..... néant
  
- 9 - L'arrêté du Préfet coordonnateur de massif ..... néant